Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 035-213501240-20260629-DEL202659-DE

DELIBERATION N° 2026-59

OBJET : Extension de la maison de santé

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 modifiant et complétant la loi n° 82-213 précitée,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu le marché de maîtrise d'œuvre relatif à l'extension de la maison de santé pluridisciplinaire, notifié le 12 mai 2025 ;

Vu les études réalisées et les procédures engagées dans le cadre de cette opération ;

Considérant que :

- Le projet vise à renforcer l'offre de soins sur le territoire communal ;

- Les études de maîtrise d'œuvre sont engagées et les consultations de travaux ont permis d'obtenir des offres économiquement favorables ;

- Le projet bénéficie de cofinancements importants de la part des partenaires publics, réduisant significativement le reste à charge pour la commune ;

- Parallèlement, des réflexions ont été engagées concernant la possibilité d'accueillir de nouveaux professionnels de santé dans des locaux existants, notamment au sein de l'ancien service de soins de suite de l'hôpital de Grand-Fougeray ;

- les conditions de faisabilité, de disponibilité et d'adaptation de ces locaux aux besoins futurs des professionnels de santé demeurent toutefois à confirmer ;

- dès lors, deux orientations peuvent être envisagées : soit poursuivre le projet d'extension de la maison de santé, soit y renoncer au profit d'autres solutions d'accueil des professionnels de santé ;

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide:

DE CONFIRMER l'intérêt communal du projet d'extension de la maison de santé pluridisciplinaire.

DE POURSUIVRE l'exécution du marché de maîtrise d'œuvre et l'ensemble des démarches nécessaires à la réalisation de l'opération.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la poursuite du projet.

DE DIRE que la présente délibération sera portée au registre des délibérations municipales.

POUR EXTRAIT CONFORME
GRAND FOUGERAY, le 29 JUIN 2026

LE MAIRE
Norbert JANVIER

MAIRIE de GRAND-FOUGERAY
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
35 (Ille-et-Vilaine)

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 035-213501240-20260629-DEL202659-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2026

SEANCE DU : 29 juin 2026
CONVOCATION DU : 23 juin 2026
DATE DE TRANSMISSION AUX CONSEILLERS : 25 juin 2026
DATE D'AFFICHAGE EN MAIRIE : 25 juin 2026

SOUS LA PRESIDENCE DE : Norbert JANVIER, Maire

Nombre de conseillers : 23
* en exercice : 23
* présents : 18
* absents : 5 (dont 5 procurations)

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf juin à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Grand-Fougeray, se sont réunis à la salle du conseil sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément aux articles L 2121-10 et L 2122-8 et L. 2122-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance a été ouverte sous la présidence de M Norbert JANVIER,

MEMBRES PRESENTS :
M Norbert JANVIER, Mme Karine MONTCHATON, M Bernard PLANTARD, Mme Marie Anne BIORET ALEXANDRE, M David CHAUVIN, Mme Laura BRUNEAU, M Philippe SANTERRE, Mme Ludivine BOUJU, Mme Lucie MOREAU, Mme Yasmina PROVOST, M Frédéric GERNIGON, Mme Morgane JOUNY, Mme Alysé VILLETTE, Mme Sylvie GERNIGON, M Michel LAMPRIER, Mme Cathy GUILLOIS, M Christophe PLOTEAU, Mme Carole GUIBERT - FORMANT LA MAJORITE DES MEMBRES EN EXERCICE

MEMBRES EXCUSÉS ET REPRESENTES :
M Loïc LEMAU représenté par M Norbert JANVIER
M Gwénaël GICQUEL représenté par M Philippe SANTERRE
M Guillaume MARTIN représenté par M Norbert JANVIER
M Romain GEFFRIAUD représenté par Mme Lucie MOREAU
M Mikael GICQUEL représenté par Mme Carole GUIBERT

MEMBRES EXCUSÉS :
Néant

MEMBRES ABSENTS :
Néant

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :
Le Conseil a choisi pour secrétaire Mme Lucie MOREAU, **à l'unanimité**

Approbation du compte-rendu de séance en date du 05/06/2026, **à l'unanimité**

DÉCISIONS DU MAIRE:

RAS